

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2024

NOMBRE DE Conseillers Municipaux ayant pris part au vote : 29

DATE DE L’AFFICHAGE de la liste des délibérations : 23 décembre 2024

OBJET :

CM2024_104 - Convention de mise à disposition de la piscine municipale en faveur du Team de l’Estuaire

L’an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf du mois de décembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de SAUJON s’est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal FERCHAUD, Maire, en session ordinaire d’après convocation faite le treize décembre deux mille vingt-quatre.

PRESENTS :

Mmes et Ms Pascal FERCHAUD / Jean DAUDENS / Jean-Marc BABIN / Céline RENOULEAU / André FRANCHI / Véronique BETIZEAU / Elisa RATISKOL / Jean-François DANIEL / Rodolphe PETIT / Pascale JUAN / Caroline DUBOIS / Véronique TOURNEUR / Marie-Madeleine ROUIL / Jean-Christophe DORIDOT / Frédéric BOTTON / Nathalie AFONSO CORREIA / Nathalie NICOLE / Sandrine LAPEYRADE TISON / Alain FRICAUD / Alexandra LAVOIES / Jean-François MOREL / Gabriel DITGEN / Michel JOLY / Jean-Christophe DELHAYE / Bernard GEOFFROY

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

- Mariette ADOLPHE représentée par E. RATISKOL
- Alain MAGEAUD représenté par G. DITGEN
- Christophe HERNANDEZ représenté par JM. BABIN
- Jean-Claude NEVEU représenté par M. JOLY

SECRETAIRE DE SEANCE :

Les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l’article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à l’élection du Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Nathalie AFONSO CORREIA a été désignée, à l’unanimité, pour remplir cette fonction qu’elle accepte.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION « TEAM DE L'ESTUAIRE »

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la piscine est mise à disposition des associations en fonctions des créneaux laissés disponibles pour l'exploitation normale de la piscine.

La convention entre le SIVU Piscine de Saujon et l'association Team de l'Estuaire arrivant à son terme le 31 décembre 2024, il propose le renouvellement de la convention pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2025, aux conditions suivantes :

- Créneau d'une heure par semaine, le mardi de 20h15 à 21h15,
- Tarif de location de bassin à l'heure (pour mémoire : 65 €/heure en 2024)
- Cette mise à disposition s'entend sans MNS et sans personnel d'entretien.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- D'AUTORISER la mise à disposition de la piscine en faveur de l'association Team de l'Estuaire selon les conditions ci-dessus, pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2025,
- D'ACCEPTER la convention jointe en annexe et D'AUTORISER Monsieur le Maire à la signer.

Pour : 29
Contre : /
Abstention : /

Fait et délibéré le 19 décembre 2024
Pour copie conforme
Le Maire,



P. FERCHAUD

La secrétaire de séance,

N. AFONSO CORREIA

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017-211704218 - 20241219-CM2024_104-DE
Accusé de Réception Préfecture Reçu le 23/12/2024 - Publié le 23/12/2024